



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
sur les Ressources Phytogénétiques
pour l'Alimentation et l'Agriculture

A close-up photograph of a hand holding a single ear of golden wheat. The hand is positioned at the bottom, with the thumb and index finger gripping the base of the wheat. The wheat stalk is the central focus, with its long, thin awns radiating outwards. The background is a clear, bright blue sky. A semi-transparent brown rectangular box is overlaid on the bottom half of the image, containing white text.

Partager les avantages
découlant de la diversité
phytogénétique:
**le Fonds fiduciaire pour
le partage des avantages**

Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages



La diversité phytogénétique est fondamentale pour assurer la sécurité alimentaire, notamment pour diversifier nos régimes alimentaires et adapter nos cultures au changement climatique. L'avenir de l'agriculture dépend de la coopération internationale pour la conservation, l'échange et l'utilisation d'une grande variété de cultures et de leurs ressources génétiques. Le **Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** est l'accord

juridiquement contraignant de la FAO qui rassemble les gouvernements afin de relever ces défis.

Le **Fonds fiduciaire pour le partage des avantages** du Traité international permet aux petits agriculteurs d'accéder à un grand nombre de ressources phylogénétiques adaptées à leurs besoins. En conséquence, les agriculteurs cultivent différents types de cultures et de variétés de plantes qui ont meilleur goût et sont plus nutritives. Le Fonds promeut une agriculture plus durable pour les agriculteurs et la planète.

Constance Masotcha est une agricultrice principale de la province de Murehwa au Zimbabwe. Elle a participé à un projet multi-pays mis en œuvre au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe. Avec d'autres agriculteurs de sa communauté, Constance a travaillé avec des scientifiques et des services de vulgarisation pour tester des variétés de sorgho et de millet. Ils ont sélectionné des variétés de cultures qui peuvent être cultivées dans des conditions climatiques très imprévisibles, qui sont devenues de plus en plus fréquentes ces dernières années. Grâce au projet au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, les communautés des trois pays peuvent accéder au matériel génétique des banques nationales de gènes et des obtenteurs de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) basé en Inde, et les tester et les adapter davantage aux conditions locales.



Jusqu'à présent, le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages a rendu profit à plus **d'un million de personnes**, pour la plupart des petits agriculteurs comme Constance, à travers **80 projets** menés dans **67 pays en développement** à travers le monde.



Constance
Masotcha



170
RÉSERVOIRS LOCAUX
DE SEMENCES



20 000
ACCESSIONS INCLUES DANS
LE SYSTÈME MULTILATÉRAL



31 000
MATÉRIELS
PHYTOGÉNÉTIQUES
TESTÉS PAR LES
AGRICULTEURS



400
VARIÉTÉS DE CULTURES
RÉSILIENTES AU CLIMAT
DÉVELOPPÉES



100 000
PERSONNES FORMÉES
TRAVAILLANT DANS LE
DOMAINE DES RPGAA

1.

Gérer et améliorer les ressources phylogénétiques adaptées grâce à la participation des agriculteurs

2.

Renforcer les chaînes de valeur locales des semences en vue d'améliorer la production et la consommation de ressources phylogénétiques adaptées

3.

Consolider les mécanismes visant à améliorer le partage des données et des connaissances sur les innovations pour la gestion des ressources phylogénétiques.

Approche programmatique

Au cours de la dernière décennie, le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages a évolué vers une approche programmatique et une mise en œuvre plus stratégique, durable et diversifiée de la Stratégie de financement du Traité international. En 2019, l'Organe directeur du Traité international a adopté le Manuel de procédures du Fonds dans sa Stratégie de financement. Le manuel de procédures ouvre la voie au Fonds pour qu'il soit flexible et réactif aux besoins de ses bénéficiaires.

Mobilisation de ressources

L'objectif de la Stratégie de financement est de diversifier davantage les sources de financement et de mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé, notamment par le biais du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Des partenariats à long terme avec les donateurs sont sollicités pour assurer un financement prévisible et à long terme. De même, les activités de mobilisation des ressources sont élargies et se concentrent sur des mécanismes innovants, notamment en impliquant de nouveaux acteurs, tels que l'industrie agroalimentaire. La reconnaissance et la visibilité des donateurs sont des caractéristiques importantes de la nouvelle approche programmatique du Fonds, offrant une opportunité de maximiser la participation des donateurs et d'aider à attirer de nouvelles ressources et partenaires.

Gestion des connaissances et visibilité

Une communauté de pratique réunira les partenaires du Fonds pour partager et

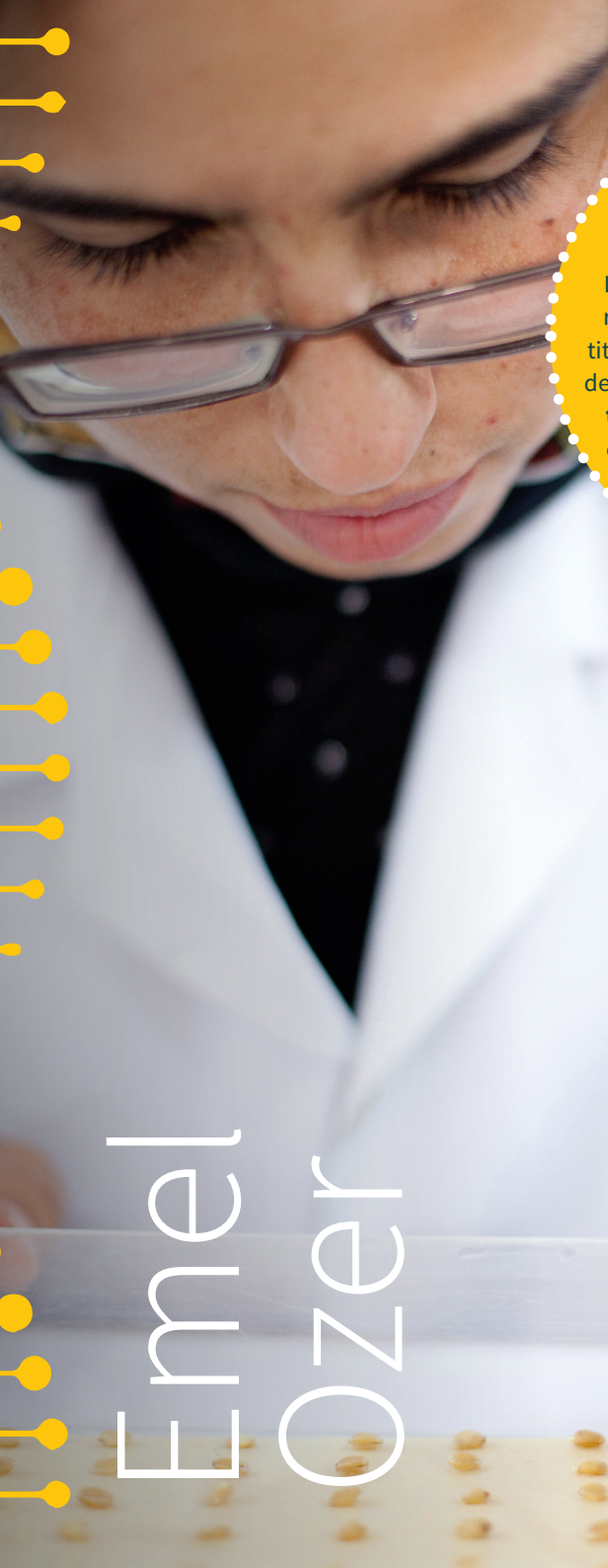
diffuser les informations, les pratiques optimales et les enseignements tirés entre les projets et les programmes de manière interactive. Les partenaires sont censés communiquer les avantages et les résultats obtenus dans des domaines tels que le développement économique, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence résilients.

Amélioration du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage

Un nouveau cadre de suivi, d'apprentissage et d'évaluation (cadre MEL) a été finalisé par le Comité permanent sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources en 2021. Le cadre promeut la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la prestation et permet l'évaluation de l'impact. Il aborde le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports de manière intégrée, notamment en renforçant davantage la gestion de l'apprentissage et des connaissances.

De plus, le cadre MEL :

- Définit un cadre de résultats des indicateurs de suivi pour tous les projets
- Présente de nouvelles approches de la gestion des risques
- Permet un suivi différencié selon le sexe au niveau des produits
- Guide la collecte d'informations de base, en tant que base cruciale pour un système MEL efficace, axé sur les résultats et fondé sur des preuves



Emel Ozer



Les femmes sont des leaders dans la recherche et l'innovation menées au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Plus de **5 000 étudiants, tant en master qu'en doctorat**, ont été formés dans le cadre des projets soutenus par le Fonds

Emel Ozer est une chercheuse turque qui a participé à un projet multi-pays soutenu par le Fonds au Proche-Orient. Emel a reçu un prix national du Gouvernement turc pour ses réalisations en recherche et développement concernant le blé et le changement climatique.

La formation et le renforcement des capacités des jeunes chercheurs dans les pays en développement sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre à long terme du Traité international.

Améliorer les moyens d'existence

Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages vise à améliorer les moyens d'existence des petits agriculteurs dans les pays en développement et à promouvoir la sécurité alimentaire et l'agriculture durable grâce à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Pour atteindre ce résultat, les projets se concentrent sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité des cultures, le renforcement des chaînes de valeur locales des semences et l'échange de ressources phytogénétiques, de données et de connaissances.

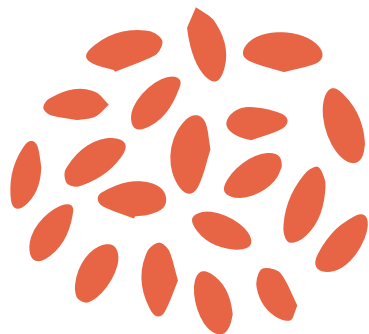
Un mécanisme unique

Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages reçoit des contributions volontaires d'un grand nombre de sources. Il s'agit d'un élément indispensable du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Le Système multilatéral est le plus grand système d'échange de matériel phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, ce qui oblige ses utilisateurs à fournir un partage monétaire des avantages au Fonds, sous certaines conditions. L'Organe directeur a établi le Fonds en tant que mécanisme de réception et d'utilisation des ressources financières

provenant du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international.

Des partenariats solides

Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages renforce la collaboration entre un large éventail d'intervenants. À ce jour, le Fonds a établi des partenariats avec plus de 500 institutions, notamment des organisations paysannes, des instituts de recherche nationaux et internationaux, des organisations non gouvernementales, des universités, des services de vulgarisation, des instituts pour la conservation de la biodiversité, des banques de gènes, des gouvernements et le secteur privé. Le Fonds est axé sur la demande et répond aux différents besoins et intérêts des agriculteurs et autres fournisseurs et utilisateurs de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



Contact

Traité International sur les Ressources Phytogénétiques
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Terme di Caracalla - 00144 - Rome, Italy Tel: +39

0657052731

E-mail: pgrfa-treaty@fao.org



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO